

PROVISOIRE

E/1997/SR.25

12 août 1997

Original : FRANÇAIS

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Session de fond de 1997

COMPTE RENDU ANALYTIQUE PROVISOIRE DE LA 25ème SÉANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le lundi 14 juillet 1997, à 10 heures

Président : M. GALUŠKA (République tchèque)

SOMMAIRE

QUESTIONS DE COORDINATION, QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME ET AUTRES
QUESTIONS :

- b) COLLABORATION MULTISECTORIELLE CONCERNANT LA QUESTION "TABAC OU SANTE";
- d) COORDINATION DES ACTIVITÉS DES ORGANISATIONS DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES
DANS LE DOMAINE DE L'ÉNERGIE;
- e) PROGRAMME COMMUN COPARRAINÉ DES NATIONS UNIES SUR LE VIRUS DE
L'IMMUNODÉFICIENCE HUMAINE ET LE SYNDROME D'IMMUNODÉFICIENCE ACQUISE;
- i) PROCLAMATION D'ANNÉES INTERNATIONALES.

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, à la Section d'édition des documents officiels, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

GE.97-62964(EXT)

La séance est ouverte à 10 h 10.

QUESTIONS DE COORDINATION, QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME ET AUTRES QUESTIONS (A/51/636 - E/1996/104, A/51/655 - E/1996/105, A/52/114 - E/1997/46, A/52/115 - E/1997/47) :

- b) COLLABORATION MULTISECTORIELLE CONCERNANT LA QUESTION "TABAC OU SANTÉ" (A/52/114 - E/1997/46, E/1997/62);
- d) COORDINATION DES ACTIVITÉS DES ORGANISATIONS DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES DANS LE DOMAINE DE L'ÉNERGIE (A/52/175 - E/1997/75);
- e) PROGRAMME COMMUN COPARRAINÉ DES NATIONS UNIES SUR LE VIRUS DE L'IMMUNODÉFICIENCE HUMAINE ET LE SYNDROME D'IMMUNODÉFICIENCE ACQUISE (E/1997/63);
- i) PROCLAMATION D'ANNÉES INTERNATIONALES (E/1997/3, 11, 12, 93, 99).

Le PRÉSIDENT invite le Conseil à entamer son débat général et à aborder l'examen du point 6 de l'ordre du jour intitulé "Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions".

M. MEZZALAMA (Vice-Président du Corps commun d'inspection (CCI)), présentant le rapport intitulé "Ressources financières allouées par le système des Nations Unies aux activités menées par les organisations non gouvernementales" et publié sous la cote A/51/655 - E/1996/105, dit que les organisations non gouvernementales (ONG) jouent désormais un rôle essentiel dans les activités de l'ONU, qu'il s'agisse de développement économique et social ou d'assistance humanitaire. Ce fait a conduit le Conseil à reconnaître l'importance croissante des ONG régionales, subrégionales et nationales ainsi que la nécessité d'élargir le rôle du Comité chargé des organisations non gouvernementales et d'adopter des normes régissant la participation des ONG aux préparatifs et aux travaux des conférences internationales des Nations Unies. Le rapport dont le Conseil est saisi, reconnaissant que l'obligation de rendre compte de l'emploi des fonds fournis est une condition intrinsèque des programmes et projets de coopération technique et humanitaire, préconise la mise en place de méthodes spéciales de comptabilité et d'établissement des rapports pour les ONG, la constitution et la tenue à jour d'une base de données sur leurs activités, l'éventuelle inscription au budget d'une rubrique particulière pour les activités des ONG, l'amélioration du cadre administratif dans lequel les organisations du système des Nations Unies entretiennent des relations avec les ONG et l'élaboration de principes directeurs bien définis applicables à la coopération entre les unes et les autres. Il souligne l'importance de la

participation des ONG nationales aux activités du système des Nations Unies et suggère un renforcement du partenariat entre organisations du système des Nations Unies et ONG nationales ainsi que l'octroi d'un appui financier et d'une formation dans différents domaines, notamment celui de la gestion, aux ONG nationales.

M. KUYAMA (Corps commun d'inspection) présentant le rapport du CCI intitulé "Coordination des cadres de politique générale et de programmation en vue de l'instauration d'une coopération pour le développement plus efficace" et publié sous la cote A/51/636 - E/1996/104, dit que l'un des moyens d'assurer l'efficacité maximum, de réduire les frais généraux et d'augmenter les apports nets de ressources dans les pays bénéficiaires est d'intégrer dans toute la mesure possible les nombreux cadres de politique générale et de programmation utilisés par les partenaires internationaux du développement, pour formuler, mettre en oeuvre et évaluer leur assistance, en particulier à l'échelon des pays. Le CCI recommande de renforcer les responsabilités des gouvernements des pays bénéficiaires en matière de coordination et de gestion des apports extérieurs en faveur du développement et d'intégrer au maximum les stratégies et les mécanismes de coopération en faveur du développement.

Dans ses observations (A/52/115 - E/1997/47) sur le rapport du CCI, le Comité administratif de coordination (CAC) apparaît en contradiction avec l'adoption d'un cadre commun d'aide au développement, annoncée par le Secrétaire général, qui ne soit pas nécessairement la note de stratégie nationale. M. Kuyama estime que contrairement à la définition restrictive que le CAC donne de ce mécanisme, chaque gouvernement devrait pouvoir l'utiliser selon qu'il le juge utile pour intégrer le plus possible les apports extérieurs en faveur de son développement, de quelque source qu'ils proviennent. En tout état de cause, les observations du CAC doivent être lues à la lumière du train de réformes proposé par le Secrétaire général et des directives intergouvernementales appelant à maximiser la cohérence et l'intégration à l'intérieur du système multilatéral d'assistance au développement, y compris les institutions de Bretton Woods et les donateurs bilatéraux. Enfin, M. Kuyama est heureux de signaler que le Comité du programme et de la coordination (CPC), à sa dernière session, a approuvé toutes les recommandations du CCI. Il espère donc que le Conseil se prononcera nettement sur ces recommandations, et ne se contentera pas d'en prendre note, comme cela a souvent été le cas par le passé.

M. URANGA (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement), présentant le rapport du Secrétaire général intitulé "Progrès accomplis en matière de collaboration multisectorielle concernant l'option 'Tabac ou santé'" (E/1997/62), dit qu'il y a aujourd'hui dans le monde un milliard de fumeurs. Le tabac provoque chaque année plus de 3 millions de morts - nombre en constante augmentation, surtout dans les pays en développement et en transition. La lutte antitabac est une tâche gigantesque, car elle vise une drogue parfaitement légale, dont la production et la commercialisation sont extrêmement rentables. Elle se heurte donc à deux graves obstacles : l'ignorance de la population - contre laquelle la meilleure arme serait une éducation massive - et le pouvoir économique et financier des grandes sociétés transnationales, qui peuvent investir des sommes énormes dans la production, la distribution et la promotion des produits du tabac. De plus, en dehors des ministères de la santé et quelquefois de l'éducation, les autorités nationales ne se préoccupent guère de problèmes de santé publique - donc de tabagisme - si bien qu'il n'existe pas de politiques efficaces de lutte contre ce fléau. C'est dire combien il faudra d'efforts, dans les années à venir, pour que toutes les populations du monde reconnaissent la gravité du problème.

Divers progrès ont toutefois été observés. Ainsi, par leur action commune, des gouvernements et des ONG ont obtenu que les grandes sociétés productrices des Etats-Unis admettent publiquement que le tabac provoque la dépendance et que pour inciter à en consommer, elles ont recours à une publicité agressive. A Genève, le 30 mai, le Secrétaire général a annoncé, à l'occasion de la Journée mondiale sans tabac, que son objectif était que tous les bâtiments des Nations Unies soient déclarés non fumeurs d'ici à la fin de l'année 1997, et a demandé pour cela l'appui de l'Organe de liaison des Nations Unies sur le tabac ou la santé. En collaboration avec l'OMS, un programme a été mis en route en vue d'atteindre cet objectif.

Mme WALLER-HUNTER (Commission du développement durable), présentant le rapport du Secrétaire général intitulé "Possibilité de renforcer la coordination des organismes et organisations du système des Nations Unies dans le domaine de l'énergie, dans le cadre du Comité administratif de coordination (A/52/175 - E/1997/75), dit qu'à sa dix-neuvième session extraordinaire, l'Assemblée générale a souligné le rôle vital que joue l'énergie dans le développement durable, et le rang élevé de priorité qu'il convenait de lui réserver; elle a décidé que la Commission du développement durable débattrait

des questions relatives à l'énergie à sa neuvième session et que les préparatifs de cette session devraient être entrepris dès la septième session et confiés à un groupe intergouvernemental à composition non limitée d'experts en matière d'énergie et de développement durable; elle a enfin affirmé la nécessité d'engagements assortis de délais visant à transférer les technologies appropriées aux pays en développement et aux pays en transition. Les activités du système des Nations Unies dans le domaine de l'énergie, si modestes soient-elles, ont un rôle important de catalyseur et de modèle à jouer.

Les différentes entités du système des Nations Unies ont entrepris toute une gamme d'activités et de programmes, qui démontrent l'interdépendance entre énergie et développement durable. Une attention croissante est accordée à l'utilisation rationnelle de l'énergie, aux mesures d'économie, aux politiques de tarification, notamment. Deux objectifs importants sont la production et la diffusion de techniques énergétiques propres, d'une part, et l'amélioration de l'accès des populations rurales aux services énergétiques, d'autre part. La fusion des trois départements de l'ONU à vocation économique et sociale est par ailleurs l'occasion de regrouper les capacités analytiques, normatives et techniques du Secrétariat. Dans son rapport, le Secrétaire général suggère des modalités de coordination interinstitutions qui devraient permettre la mise en place d'un cadre de référence pour les activités relatives à l'énergie menées par l'ensemble du système, et attribue un rôle distinct au Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement.

M. KHAN (Division de la coordination des politiques) rappelle que, par sa résolution 1996/47, le Conseil a invité le Secrétaire général à jouer un rôle plus actif de sensibilisation à la grave menace que pose la propagation du VIH et du sida et a prié le Secrétariat de l'ONU d'apporter un appui effectif et sans réserve à la lutte contre ces deux fléaux. Pour donner suite à cette demande, le Secrétaire général a abordé la question de la lutte contre le VIH et le sida à l'occasion des visites qu'il a faites dans des pays touchés et il suit cette question systématiquement. Il a été suggéré que le Secrétaire général assume la présidence du Conseil de coordination du programme ONUSIDA. Pour sa part, le Secrétariat a tenu des consultations avec les représentants du programme et constitué un groupe de travail interdépartemental chargé de coordonner l'aide qu'il doit apporter au programme, en matière notamment d'information et de sensibilisation à l'échelon des pays. Les directeurs des centres d'information des Nations Unies sont membres à part entière des groupes

thématiques mis en place dans les pays par ONUSIDA pour soutenir les campagnes d'information. M. Khan fait observer que le Secrétariat a accompli ces nouveaux efforts sans aucune ressource supplémentaire.

M. PIOT (Organisation mondiale de la santé), prenant la parole en qualité de directeur exécutif du programme commun coparrainé des Nations Unies sur le VIH et le sida (ONUSIDA), fait le point de la situation épidémiologique dans le monde, des résultats enregistrés grâce au programme commun et des problèmes restant à résoudre.

L'épidémie de sida est loin d'être jugulée et la mortalité, si elle baisse dans certains des pays les plus riches, s'accélère à l'échelle mondiale. L'Afrique subsaharienne est toujours la région la plus touchée mais l'Asie, l'Europe orientale, l'Amérique latine et les Caraïbes subissent une nette aggravation du fléau. Les conséquences socio-économiques de cette situation ne font, elles aussi, qu'empirer, car le sida, s'il est aggravé par la pauvreté, retentit fortement sur la productivité et la main-d'oeuvre, et, de ce fait, exacerbe la pauvreté en retour.

Certes, en matière de traitement, les progrès réalisés grâce aux nouvelles trithérapies sont encourageants. Mais cette percée médicale est difficile à exploiter et surtout est très onéreuse. M. Piot se félicite donc que la lutte s'organise mieux sur le plan concret, à l'initiative de nombreux gouvernements qui adoptent des politiques et des programmes de lutte globale ou qui intensifient l'action déjà mise en train et que cet effort des pouvoirs publics s'accompagne d'une sensibilisation accrue de la société civile. Les chiffres disponibles prouvent que les taux de contamination reculent, en Thaïlande ou en Ouganda par exemple, notamment chez les jeunes.

En ce qui concerne le système des Nations Unies, M. Piot est heureux de signaler que la mobilisation s'étend de plus en plus à des organisations du système qui ne coparrainent pas officiellement le programme. Les six coparrains ont intégré la lutte contre le sida à leurs activités habituelles et certains d'entre eux y affectent un montant accru de ressources de base. A l'échelon mondial, des mécanismes de planification conjointe et de coopération ont été créés et le système tout entier peut faire appel au Groupe consultatif interinstitutions sur le VIH/sida. Mais surtout il a été créé, à l'échelon des pays, plus de 120 groupes thématiques sur le VIH/sida dont les organismes coparrainants contrôlent l'efficacité. Dans de nombreux pays, le secrétariat d'ONUSIDA a apporté un soutien concret à la planification stratégique nationale

sous forme, notamment, de projets pilotes et de démonstrations. L'action est également menée à l'échelle régionale avec un succès croissant.

Considéré sous l'angle de la coordination des activités et de la réforme d'ensemble du système des Nations Unies, ONUSIDA peut être qualifié d'exemplaire en raison du soutien actif aux groupes thématiques auquel il donne lieu. En ce qui concerne les résultats, le bilan est sans doute mitigé mais il permet de dégager une série d'enseignements : pour pouvoir coordonner, il faut se doter d'un programme d'activités de fond nuancé de technicité; la coordination fait nécessairement appel à la participation de l'Etat, laquelle garantit l'efficacité de l'action et l'existence de ressources; l'investissement financier des organismes coparrainants a une importance cruciale; les problèmes concrets gardent toute leur importance, d'où la nécessité d'un engagement ferme des organes directeurs des organismes coparrainants; une culture d'entreprise évolue lentement, d'où la nécessité de modérer ses ambitions; le système des coordonnateurs résidents n'est toujours pas totalement accepté, sur le terrain, par un certain nombre de représentants d'institutions des Nations Unies, aussi faut-il envisager d'apporter des aménagements au système.

Les problèmes qui restent à résoudre sont de deux ordres : concernant l'épidémie elle-même, il faut développer la lutte au-delà des limites du strict secteur médical, élargir l'accès aux soins et continuer de rechercher un vaccin. D'autre part, s'agissant de la formule du coparrainage, à peu près inconnue jusqu'alors dans la plupart des pays, la réforme en cours du système des Nations Unies devrait renforcer l'efficacité d'ONUSIDA tandis que l'expérience acquise devrait bénéficier à la réforme, notamment à l'échelon des pays. Le mandat d'ONUSIDA a beau être clair, et son secrétariat ne pas être un fonds, certains donateurs, voire certains représentants des coparrains sur le terrain, n'en pensent toujours pas moins qu'ONUSIDA est bel et bien un programme d'aide. Dans l'intérêt même de la crédibilité du programme, il faut le doter de quelques ressources pour qu'au moins il puisse avoir un rôle de catalyseur auprès des pays et au sein du système des Nations Unies.

M. AKAO (Japon) fait porter ses observations sur le point 6 i) relatif à la proclamation d'années internationales et plus particulièrement la proclamation de l'année 2001 comme Année internationale des volontaires. Cette idée est issue de rencontres organisées au Japon, en 1996, par le programme des Volontaires des Nations Unies et l'Université des Nations Unies et a été appuyée par plusieurs grandes organisations internationales non gouvernementales. Elle a

été entérinée par 40 organisations qui envoient des volontaires en mission à l'étranger et qui se sont réunies, en 1996 également, à Washington.

Le bénévolat fait partie intégrante de toute civilisation et de toute société et est plus utile aujourd'hui que jamais. Pourtant, si la contribution des volontaires est considérable, leur action n'est généralement pas appréciée à sa juste valeur, du fait même qu'elle est non rémunérée, spontanée, lâchement organisée et sans caractère officiel.

En 1995, quand le tremblement de terre a frappé la région de Hanshin-Awaji et tout récemment lors d'une pollution accidentelle par les hydrocarbures, de nombreux volontaires ont afflué de tout le Japon vers les zones sinistrées, ce qui a donné aux Japonais une idée plus claire de l'action bénévole.

Le Gouvernement japonais estime donc que la proclamation d'une année internationale des volontaires serait une consécration pour le bénévolat et lui conférerait une légitimité accrue, contribuant par là même à accroître fortement le nombre de personnes disposées à offrir leurs services. L'année internationale aurait pour objectif d'accroître la reconnaissance, la facilitation, la mise en réseau et la promotion des services bénévoles. Elle serait organisée au niveau local, et les Etats Membres n'auraient pas à supporter de charges financières.

La promotion de cette année internationale serait confiée au programme des Volontaires des Nations Unies qui coordonnerait les préparatifs de l'année en collaboration étroite avec les gouvernements, le système des Nations Unies et la société civile.

M. SCHUMACHER (Luxembourg), prenant la parole au nom des pays membres de l'Union européenne, fait porter ses observations sur le rapport du Directeur exécutif d'ONUSIDA. L'Union européenne attache une importance particulière à ce programme dont elle est l'un des principaux contributeurs, à la fois sur le plan financier et sur le plan des services d'expert. Il faudrait toutefois que les organismes coparrainants s'engagent davantage en intégrant la question du sida dans leurs activités opérationnelles aux échelons local, régional et international. L'engagement du secrétariat du programme et des organismes coparrainants doit être également plus vigoureux au sein du Comité des organisations coparrainantes et des groupes de travail interinstitutions. La coordination devrait en outre s'améliorer sur le terrain, au profit des groupes thématiques.

Il est alarmant de constater que l'épidémie continue de se développer, de manière explosive en Afrique et en Asie, même si les activités de prévention ont

permis de freiner la propagation du virus dans plusieurs pays en développement. Comme le Directeur exécutif l'a souligné à juste titre, cette évolution constitue de plus en plus nettement une menace pour l'économie mondiale puisque, dans certains pays d'Afrique, la croissance économique s'est déjà ralentie sous l'effet de la propagation du sida. Il faut donc se réjouir du renforcement de la coopération entre ONUSIDA et le secteur privé aux fins de la mise au point de techniques de prévention, d'un élargissement de l'accès aux traitements et de la mobilisation de ressources.

Le sida est aussi une menace grave pour le développement social. Il convient de prendre plus que jamais en compte le rôle des femmes et leur contribution à la situation économique de leur famille dans tout ce qui concerne la planification et l'exécution du programme de lutte. L'Union européenne se félicite du lancement récent de la campagne intitulée "Les enfants dans un monde marqué par le sida" qui fera connaître la situation de plus en plus dramatique à laquelle se trouvent confrontés des millions d'enfants menacés par l'épidémie.

Le Directeur exécutif du programme a raison de souligner que les différentes composantes du système des Nations Unies seront amenées à intégrer les activités relatives au sida à leurs programmes opérationnels pour pouvoir aider efficacement les pays à intensifier leur lutte; l'Union européenne estime en effet une telle intégration indispensable car les organismes des Nations Unies sont particulièrement bien placés pour faciliter la sensibilisation politique et susciter les financements nécessaires.

L'Union européenne recommande au Conseil de prendre le problème du sida pour thème d'une de ses sessions ultérieures.

M. NEBYENZIA (Fédération de Russie) s'arrête d'abord sur la question de la collaboration multisectorielle concernant la question "Tabac ou santé". La Fédération de Russie a appuyé l'initiative prise par le Conseil ainsi que l'action menée par le système des Nations Unies pour aider les Etats Membres à améliorer leurs programmes nationaux de lutte antitabac. L'ONU et ses institutions spécialisées devraient conjuguer leurs efforts pour coordonner cette lutte, ce qui devrait se traduire par l'élaboration de stratégies visant à empêcher les sociétés transnationales d'exercer des pressions, l'adoption à bref délai d'une convention-cadre pour la lutte antitabac, l'attribution d'un rang de priorité élevé dans les enceintes politiques aux questions liées au tabagisme et un appel aux Etats pour qu'ils animent la lutte contre le tabagisme à l'échelle nationale.

S'agissant de la coordination des activités des organisations du système des Nations Unies dans le domaine de l'énergie, le représentant de la Fédération de Russie dit que la Commission du développement durable devrait jouer un rôle central à cet effet avec l'aide du Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement, une fois celui-ci rénové. A sa dix-neuvième session extraordinaire, l'Assemblée générale a réaffirmé la nécessité d'examiner à un niveau élevé l'élaboration d'une stratégie énergétique viable à long terme et demandé à la Commission du développement durable de préparer un tel débat. Celui-ci devrait déboucher sur la mise au point d'un programme d'action visant à résoudre les problèmes énergétiques à l'échelle mondiale et à l'échelle nationale.

En ce qui concerne le programme ONUSIDA, la Fédération de Russie soutient l'action menée pour coordonner les activités du système des Nations Unies dans ce domaine et tout particulièrement la création d'une équipe interinstitutions appelée à renforcer cette coordination entre les organismes coparrainants et à mieux définir leurs responsabilités. La Fédération de Russie souscrit à l'idée que le Conseil fasse du sida et de ses conséquences socio-économiques le thème de son débat de haut niveau lors d'une de ses prochaines sessions de fond.

En ce qui concerne la proclamation d'années internationales, M. Nebyenzia juge tout à fait estimables les initiatives de la République kirghize qui souhaite que l'année 2000 soit proclamée Année internationale de la montagne, du Japon qui demande que l'année 2001 soit proclamée Année internationale des volontaires, et de l'Argentine qui voudrait que l'année 2000 soit proclamée Année internationale de l'action de grâce. Toutefois, aux fins de mettre dûment en oeuvre la résolution 50/227 de l'Assemblée générale et de pousser plus avant la rationalisation des travaux du Conseil, il y aurait lieu de rayer désormais cette question de son ordre du jour pour en saisir les commissions compétentes de l'Assemblée générale.

Mme SWEENEY (Programme des Volontaires des Nations Unies) confirme que l'idée de célébrer une année internationale des volontaires, soumise par le représentant du Japon, est évoquée depuis quelque temps dans un certain nombre de réunions internationales. Il ne fait pas de doute qu'une telle célébration rendrait hommage au généreux travail des volontaires et Mme Sweeney se félicite du succès que cette idée a déjà remporté auprès de nombreux gouvernements, d'un très grand nombre d'organisations membres du système des Nations Unies et surtout de la société civile.

Les préparatifs, la conception et l'exécution de cette année internationale devraient être fortement décentralisés. Les consultations informelles qui ont déjà eu lieu à ce sujet confirment qu'une telle année internationale catalyserait davantage la reconnaissance, la facilitation, la mise en réseau et la promotion des services bénévoles.

M. SFEIR-YOUNIS (Banque mondiale) dit qu'au cours de l'exercice financier 1997, la Banque mondiale a versé trois millions de dollars des Etats-Unis au budget de base du programme ONUSIDA et aux fins de ses activités régionales. Sur le terrain, la collaboration entre la Banque et le programme ou ses autres coparrains est concrète : en Asie, par exemple, un projet conjoint de la Banque et de l'OMS a été officiellement intégré aux activités de l'équipe multipays qui s'occupe de l'Asie et du Pacifique. Des services de soutien électronique ont été mis en place qui permettent désormais d'accéder à une documentation abondante et de procéder à des échanges d'informations. En Afrique, une initiative a été intégrée aux travaux de l'équipe multipays d'Abidjan. La Banque apporte également son soutien à des projets de recherche réalisés dans plusieurs pays d'Afrique occidentale. En Amérique latine et aux Caraïbes, le projet lancé par la Banque est désormais intégré au soutien technique régional apporté au titre d'ONUSIDA. Il s'agit de réaliser des études épidémiologiques, de recenser les conséquences économiques de l'épidémie, de mettre au point des interventions novatrices dans le secteur privé.

Par ailleurs, la Banque collabore avec le secrétariat du programme, le PNUD et l'UNICEF en vue de faire paraître une série de publications sur des sujets intéressant la relation entre la sexospécificité et le sida. Elle a en outre entrepris de publier, en collaboration avec le secrétariat d'ONUSIDA et l'Union européenne, un ouvrage sur le thème "Sida et développement : le rôle de l'Etat". La Banque continuera à collaborer avec le secrétariat du programme et les autres organismes coparrainants en vue de publier des études approfondies sur les conséquences économiques de l'épidémie et le rapport coût-efficacité des différentes interventions à envisager.

M. GARCIA MORITAN (Argentine) accueille avec satisfaction le rapport du Secrétaire général qui fait le point de la collaboration multisectorielle dans le domaine de la lutte antitabac, ainsi que la proposition de l'OMS concernant l'élaboration d'une convention-cadre pour la lutte antitabac. Face à l'ampleur alarmante que revêt le problème du tabagisme, qui touche de façon croissante les pays en développement, il appartient à la communauté

internationale de mettre en place une stratégie globale complémentaire des actions entreprises au niveau national. On ne saurait trop souligner à cet égard l'importance du travail d'information et de prévention à mener en direction des jeunes. Les campagnes internationales de sensibilisation aux risques du tabagisme ont un retentissement indéniable. L'organe de liaison des Nations Unies pour la question "Tabac ou santé" a un rôle crucial à jouer dans ce domaine.

S'agissant de la proclamation d'années internationales, la délégation argentine appuie l'initiative du Japon qui a proposé de proclamer 2001 Année internationale des volontaires. Parallèlement aux propositions tendant à proclamer 2000 Année internationale des montagnes et Année internationale de la culture de la paix, propositions qu'elle appuie également, l'Argentine propose pour sa part de proclamer 2000 Année internationale d'action de grâce. Cette initiative apportera une contribution à la coopération internationale en sensibilisant les peuples et leurs gouvernements à l'importance capitale de la gratitude, non seulement dans la vie privée et publique de chacun, mais aussi dans les relations entre pays et cultures du monde entier. La célébration de l'année internationale donnerait lieu à diverses manifestations et réalisations : publication d'un livre sur la tradition de l'action de grâce dans différentes cultures, programme pilote à l'intention des Etats Membres, activités pédagogiques, etc. Toutes ces activités seraient réalisées par des organisations non gouvernementales et n'entraîneraient donc aucune incidence financière pour l'Organisation des Nations Unies. L'Argentine demande aux Etats Membres d'appuyer sa proposition.

M. CHUNG (République de Corée) dit que, tout en jugeant intéressante la suggestion de la délégation russe tendant à ne plus inscrire la question de la proclamation d'années internationales à l'ordre du jour du Conseil économique et social, il appuie sans réserve la proposition du Japon, qui vise à proclamer 2001 Année internationale des volontaires. Le volontariat joue un rôle indispensable dans la coopération pour le développement et le noble idéal qu'il incarne n'a rien perdu de sa validité à l'aube du vingt et unième siècle. La République de Corée soutient le programme des Volontaires des Nations Unies et, depuis la création du fonds d'affectation spéciale pour le programme en 1987, elle a participé activement aux initiatives menées à ce titre en envoyant des bénévoles dans les pays en développement. Pour souligner son engagement en faveur du programme, le Gouvernement coréen a doublé sa contribution au fonds

d'affectation spéciale par rapport au montant versé en 1996 et intensifiera sa participation aux activités des Volontaires des Nations Unies dans les années à venir.

M. LOPEZ (Organisation mondiale de la santé) rappelle que le tabagisme est un problème de santé publique à l'échelle internationale : il tue près de 3 millions de personnes par an et si rien n'est fait pour contrer la tendance actuellement observée, le nombre annuel des victimes devrait passer à 10 millions d'ici 20 ou 30 ans. L'Assemblée mondiale de la santé a adopté plusieurs résolutions dans lesquelles elle exhortait les Etats membres et les organismes du système des Nations Unies à mettre en oeuvre des stratégies globales de lutte antitabac. En mai 1996, l'Assemblée mondiale a proposé d'élaborer une convention-cadre internationale pour la lutte antitabac. Outre un énoncé des objectifs généraux visés, la convention comportera plusieurs protocoles relatifs aux différents volets de la lutte antitabac, que les Etats membres pourraient ratifier en fonction de leurs impératifs nationaux. Le projet de convention sera élaboré en étroite collaboration avec tous les partenaires de l'OMS et soumis à l'Assemblée mondiale en 2000. L'OMS a déjà mis en place un mécanisme consultatif avec les Etats membres.

Dans le cadre de l'application de la résolution WHA46.8 de l'Assemblée mondiale de la santé, l'OMS se félicite de l'intention annoncée par le Secrétaire général de l'ONU de faire en sorte que tous les locaux des Nations Unies soient non fumeurs d'ici à la fin de 1997. L'OMS est prête à apporter son appui et son concours à l'ensemble des entités du système pour la mise en oeuvre de cette politique, en collaboration avec l'organe de liaison pour la question "Tabac ou santé".

M. PURCELL (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) souligne, par-delà le problème de santé publique, la dimension économique que revêt la question du tabac. La production mondiale annuelle de tabac représente près de 6,5 millions de tonnes depuis 1993, la part des pays en développement étant passée de 61 % en 1980 à 77 % en 1996. Côté consommation, la part des pays en développement atteint maintenant près de 70 % et devrait continuer d'augmenter. La culture et l'industrie du tabac ont évidemment des conséquences écologiques, en raison du déboisement qu'elles entraînent.

Dans le cadre de son programme sur les produits de base, la FAO surveille l'évolution de la production, de la demande et du commerce du tabac. Elle a réalisé deux études sur les tendances dans ce secteur d'ici à l'an 2000 et

engagé des consultations avec d'autres organismes en vue d'établir d'autres projections, cette fois à l'horizon 2005, afin d'orienter les stratégies de lutte antitabac.

Depuis mai 1976, la FAO ne participe à aucun projet d'aide bilatérale ou multilatérale portant sur le tabac. Toutefois, étant donné l'importance que revêt le secteur du tabac dans l'économie de nombreux pays et la survie des communautés rurales concernées, la FAO s'efforce d'aider les gouvernements à trouver d'autres cultures viables pour remplacer le tabac, notamment en les incitant à mettre en oeuvre des programmes de diversification.

La FAO a pris note de la résolution WHA 49.17 de l'Assemblée mondiale de la santé concernant l'élaboration d'une convention-cadre pour la lutte antitabac. Enfin, conformément à la résolution WHA 46.8 de l'Assemblée mondiale, la FAO a interdit l'usage du tabac dans la plupart de ses locaux et mis en place différentes modalités d'appui pour les fonctionnaires désireux d'arrêter de fumer.

M. BOUAH-KAMON (Côte d'Ivoire) explique les raisons qui ont incité son gouvernement à proposer de proclamer 2000 Année internationale de la culture de la paix, concurremment avec les autres thèmes envisagés pour cette année. Le choix de l'an 2000 est éminemment symbolique : il s'agit de marquer le début du millénaire par une mobilisation de l'opinion publique nationale et internationale en vue d'imprimer et de promouvoir une culture de la paix dans l'esprit des hommes. La notion de culture de la paix n'est pas nouvelle puisque l'Assemblée générale des Nations Unies l'examine depuis deux sessions déjà dans le cadre de sa Troisième Commission; cette notion est également consacrée dans l'Acte constitutif de l'UNESCO. La Côte d'Ivoire elle-même a toujours préconisé le recours au dialogue pour la solution des différends et a accueilli en 1989 à Yamoussoukro un congrès international sur la paix dans l'esprit des hommes, organisé sous l'égide de l'UNESCO. Elaboré et adopté par le Groupe des Etats africains, le projet de résolution qui sera proposé dans ce sens a déjà recueilli le parrainage de nombreux Etats latino-américains, asiatiques et européens.

M. WINNICK (Etats-Unis) juge très instructif le rapport sur la collaboration multisectorielle concernant l'option "tabac ou santé". La prise de conscience des effets nocifs du tabac et la nécessité de mesures dissuasives ont conduit dernièrement le Gouvernement américain à adopter de nouveaux textes de loi visant à réglementer la publicité sur le tabac et à décourager l'usage du

tabac chez les jeunes. Les organismes des Nations Unies doivent commencer par donner l'exemple, aussi la délégation américaine se félicite-t-elle des efforts déployés par le Secrétaire général pour interdire l'usage du tabac dans les locaux de l'ONU d'ici à la fin de 1997, ainsi que des mesures antitabac énergiques adoptées par certaines entités du système. Les Etats-Unis sont favorables à des campagnes de sensibilisation plus vigoureuses, surtout en direction des jeunes. Ils appuient le principe et les modalités d'élaboration d'une convention-cadre pour la lutte antitabac.

En ce qui concerne la coordination de la lutte contre le sida, la mise en place du programme ONUSIDA a déjà débouché sur plusieurs initiatives concrètes, dont la publication d'une brochure de sensibilisation à l'intention des personnels chargés des opérations de maintien de la paix. Le renforcement du système des coordonnateurs résidents devrait contribuer à accroître l'impact du programme dans le cadre des activités opérationnelles et à optimiser l'emploi des ressources disponibles. D'une manière générale, il faudrait que l'ensemble des organismes du système des Nations Unies accorde une plus grande attention aux problèmes évoqués par le Secrétaire général aux paragraphes 41 à 56 de son rapport (E/1997/63).

En ce qui concerne la coordination dans le domaine de l'énergie, le rapport sur la question devrait mentionner explicitement le lien entre les combustibles fossiles et les gaz à effet de serre qui contribuent aux changements climatiques. S'agissant des prix de l'énergie, il conviendrait d'indiquer que les sources d'énergie nouvelles et renouvelables deviennent de plus en plus compétitives, ce qui les rendra progressivement plus attrayantes. D'autre part, la suppression des subventions et des pratiques qui tendent à fausser le marché favoriserait les investissements visant à améliorer l'efficacité des nouvelles sources d'énergie. Les Etats-Unis ne sont pas favorables à l'organisation d'une conférence ou d'une réunion de haut niveau sur l'énergie car ils estiment que la Commission du développement durable et le Comité interinstitutions du développement durable offrent le cadre voulu pour un tel débat. Ils soulignent que la promotion des sources d'énergie renouvelables conforterait les efforts faits au plan international pour limiter les gaz à effet de serre dans l'esprit de la Convention-cadre sur les changements climatiques. Enfin, ils relèvent l'importance d'un régime d'investissement ouvert pour favoriser l'accès aux services énergétiques ainsi que la nécessité

d'adopter des politiques de l'énergie fondées sur le marché afin d'attirer les capitaux nécessaires au financement des projets énergétiques.

Mme CALLANGAN (Philippines) appuie le projet de résolution tendant à proclamer 2001 Année internationale des Volontaires et invite les autres délégations à faire de même. Un certain nombre de Philippins interviennent comme bénévoles dans différentes régions, surtout en Afrique, dans le cadre du programme des Volontaires des Nations Unies. Etant donné l'ampleur des problèmes auxquels est confronté le monde en développement aujourd'hui, l'action de bénévoles étrangers est plus que jamais nécessaire pour relayer les efforts des gouvernements et de la communauté internationale. Les bénévoles ont également un rôle important à jouer dans leur propre pays, en tant que partenaires des autorités nationales dans la promotion du bien-être économique et social pour tous.

S'agissant des activités d'information et de sensibilisation menées dans le cadre du programme ONUSIDA, les Philippines accueilleront en octobre 1997 le quatrième Congrès international sur le sida dans la région de l'Asie et du Pacifique. Coparrainé par le programme, l'AIDS Society of Asia and the Pacific et le Ministère de la santé des Philippines, le Congrès étudiera toutes les formes de partenariat possibles pour la mise en oeuvre de programmes de prévention et de soins efficaces.

M. JONSSON (Islande) est heureux de mentionner que son pays est maintenant membre du Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement. Il existe en Islande de vastes possibilités pour accroître l'utilisation des sources d'énergie renouvelables hydroélectriques et géothermiques. Actuellement en effet, seuls 10 % de la capacité de production économiquement exploitable sont utilisés. Le Gouvernement islandais souhaiterait que ces possibilités soient mieux exploitées, tout en étant conscient des conséquences qu'une augmentation de la production industrielle ne manquerait pas d'avoir sur les émissions de gaz à effet de serre. Il estime cependant que la question de ces émissions doit être considérée d'un point de vue mondial, dans la mesure où l'utilisation de sources d'énergie traditionnelles entraîne des émissions considérablement plus importantes que celle des sources d'énergie renouvelables.

Il importe donc d'élaborer de nouveaux protocoles ou autres instruments juridiques visant à limiter les émissions de gaz à effet de serre sans faire obstacle à l'exploitation des sources d'énergie propres et renouvelables. En

d'autres termes, il faut veiller à ce que les nouvelles obligations pouvant découler de la Convention-cadre sur les changements climatiques n'entraînent pas de conflit entre les objectifs locaux et les objectifs mondiaux en matière d'émissions de gaz à effet de serre. Faisant valoir d'autre part le rôle très important que jouent les bénévoles dans son pays, en particulier dans la fourniture des secours lors de catastrophes, la délégation islandaise appuie la proposition du Japon tendant à faire de l'an 2001 l'Année internationale des volontaires.

M. MOUBARAK (Liban) est favorable à la proclamation d'une année internationale des volontaires. Le Liban a largement profité des activités du programme des Volontaires des Nations Unies dont l'objectif est de mobiliser les compétences des jeunes au service du développement. Un groupe de volontaires des Nations Unies participe actuellement au programme national libanais d'aide au retour et à la réinsertion des personnes déplacées à cause de la guerre. La délégation libanaise déclare que son pays serait prêt à contribuer, dans les limites de ses moyens, au succès d'une telle année internationale.

Mme CASSAM (Observatrice de l'UNESCO) dit qu'après des préparatifs entrepris dès 1993, l'UNESCO a contribué à organiser à Harare, en septembre 1996, le Sommet solaire mondial qui a rassemblé un millier de participants, la plupart de haut niveau. Le Sommet a reconnu l'importance des énergies renouvelables et décidé de mettre au point un programme solaire mondial (1996-2005). Les grandes lignes de ce programme ont finalement été présentées, avec la Déclaration de Harare sur l'énergie solaire et le développement durable, à la dernière session extraordinaire de l'Assemblée générale. Le Président de la Commission solaire mondiale, M. Robert G. Mugabe, et le Directeur général de l'UNESCO, M. Federico Mayor, mettent actuellement au point une déclaration conjointe présentant le Programme solaire mondial qui sera adressée à tous les chefs d'Etat et de gouvernement. Plusieurs réunions de donateurs seront organisées pour contribuer à la mise en oeuvre du programme.

Les activités menées par l'UNESCO pour lutter contre le VIH/sida sont évidemment centrées sur l'éducation, l'éducation en matière de santé et les programmes scolaires. L'UNESCO accomplit aussi une tâche de prévention grâce à des programmes d'information tenant compte du contexte culturel. Dans le domaine de la recherche, elle est prête à coopérer avec l'OMS et ONUSIDA pour mettre sur pied une équipe spéciale chargée de rendre plus accessibles les nouveaux traitements dans les pays en développement et de coordonner les initiatives

concernant la mise au point de vaccins. La représentante de l'UNESCO tient cependant à insister sur deux points essentiels soulignés dans le rapport à l'examen, à savoir que la lutte contre le VIH/sida exige une coopération et une coordination plus fortes, plus systématiques et plus étroites de la part du système des Nations Unies et que les activités de prévention doivent tenir compte des aspects éthiques et culturels, notamment en ce qui concerne les droits fondamentaux des femmes et des fillettes.

La proclamation d'une Année internationale des volontaires en 2001 permettrait de montrer que le système des Nations Unies demeure attaché à l'esprit de coopération internationale en sachant mobiliser non seulement ses fonctionnaires mais aussi toutes les personnes de bonne volonté compétentes au service de la solidarité internationale. Ce serait l'occasion de rendre hommage au rôle de tous les volontaires qui depuis 25 ans ont donné de leur temps et parfois sacrifié leur vie à la cause du développement et de la paix. L'UNESCO a récemment signé avec le programme des Volontaires des Nations Unies un accord prévoyant la création d'un corps de volontaires pour le patrimoine culturel. Elle a l'intention de contribuer activement à la préparation et à la mise en oeuvre des activités qui seraient prévues si une Année internationale des volontaires était proclamée. Quant à la célébration de l'an 2000, l'UNESCO s'associe pleinement aux propositions présentées respectivement par l'Argentine et par la Côte d'Ivoire.

M. HYNES (Canada) souligne que les ONG sont des partenaires essentiels dans le développement car elles peuvent souvent faire ce que le système des Nations Unies et les gouvernements ne sont pas en mesure d'accomplir directement, aussi encourage-t-il tous les organismes du système à rechercher la collaboration de ces organisations. Les propositions concrètes figurant dans la note du Secrétaire général (E/1997/46) méritent un examen attentif. De nombreuses idées formulées dans le rapport du CCI sur la coordination en vue d'une coopération pour le développement plus efficace (A/51/636 - E/1996/104) ont déjà été prises en compte par le Secrétaire général dans le premier volet de ses réformes et il faut espérer que le second volet comprendra de nouvelles mesures en faveur d'une meilleure coordination sur le terrain.

Le rapport sur le tabac (E/1997/62) donne un bon aperçu des activités menées dans ce domaine par le système des Nations Unies. Notant qu'il est envisagé de créer un fonds d'affectation spéciale pour financer certaines activités, la délégation canadienne, qui s'oppose à la prolifération de tels

fonds, souhaiterait connaître l'avis des autres délégations sur ce point. En ce qui concerne l'énergie, elle appuie la proposition tendant à ce que la Commission du développement durable consacre sa neuvième session à la question de l'énergie et compte participer aux préparatifs de cette session. Elle pense d'autre part qu'il faudrait envisager sérieusement d'intégrer le Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement à la Commission.

Le rapport sur le VIH/sida est excellent. La proposition de l'Union européenne tendant à ce que le Conseil examine cette question au cours d'une prochaine session dans le cadre de son débat de haut niveau ou de son débat consacré aux questions de coordination mérite de retenir l'attention. La délégation canadienne note avec satisfaction que le Secrétaire général compte s'efforcer d'accorder à l'épidémie de VIH/sida une plus grande attention, mais elle met en garde contre la création de mécanismes bureaucratiques qui risqueraient de faire double emploi.

Enfin, la délégation canadienne fait observer que si les différents thèmes proposés pour faire l'objet d'années internationales correspondent à de nobles causes, il ne faut pas oublier d'une part que les gouvernements et l'opinion publique attendent aujourd'hui de l'ONU des résultats concrets et d'autre part que l'Organisation fait face à des difficultés financières. Le Canada n'acceptera donc ces propositions que s'il reçoit l'assurance du Secrétaire général que leur mise en oeuvre n'entraînera pas une augmentation trop importante des dépenses.

M. WIJKMAN (Observateur du PNUD) félicite le Directeur exécutif du programme ONUSIDA pour son excellent rapport, qui décrit bien la gravité de l'épidémie et les activités menées par le système des Nations Unies pour la combattre. Les conséquences de l'épidémie sont dramatiques pour les familles, pour les secteurs public et privé, et donc pour le développement. D'après des données récentes du Gouvernement des Etats-Unis, plusieurs pays africains devraient connaître, à cause de l'épidémie, un recul démographique au cours des prochaines années. Il y a toutefois des raisons d'être optimiste : l'esprit de coopération s'est nettement amélioré dans le cadre du programme ONUSIDA, les rôles respectifs de ce dernier et des organisations coparrainantes sont mieux définis et la collaboration progresse sur le terrain. Mais l'intensification de la lutte contre l'épidémie dépendra de la mobilisation de nouvelles ressources.

Le PNUD est déterminé à contribuer dans toute la mesure de ses moyens à la tâche à accomplir.

Le PNUD, qui a récemment adopté un nouveau cadre pour sa coopération avec les représentants de la société civile, est favorable à la proclamation d'une Année internationale des volontaires en 2001. La première année du nouveau siècle serait une bonne occasion de rendre hommage à tous ceux qui oeuvrent bénévolement en faveur du développement et de faire valoir le rôle fondamental qu'ils jouent auprès des exclus et des plus vulnérables. Elle serait l'occasion pour chaque pays de réfléchir à la place du bénévolat dans sa propre société, de développer les activités bénévoles et de favoriser un échange interne et externe d'informations.

Rappelant que l'accès à l'énergie conditionne le développement, le représentant du PNUD souligne la nécessité de mettre au point de nouvelles techniques qui soient viables et efficaces financièrement et du point de vue de l'environnement et qui répondent aux besoins de développement, notamment des plus pauvres. Le rapport sur l'énergie établi par le PNUD pour la session extraordinaire de l'Assemblée générale examinait précisément le rôle de l'énergie dans le développement. Il apparaît clairement que les approches traditionnelles sont insuffisantes et que les techniques nouvelles et prometteuses exigent des cadres juridique, institutionnel et fiscal différents. Le PNUD approuve pleinement le rapport du Secrétaire général et insiste sur la nécessité d'améliorer la coordination au sein du système des Nations Unies et de renforcer le dialogue avec le secteur privé et les instituts de recherche.

La séance est levée à 13 heures.